

**Avis sur l'orientation de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) concernant l'avenir du programme de Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) en formation professionnelle**

Avis présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Par la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et la Fédération de la Santé du Québec (FSQ-CSQ)

Juin 2016



### **Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ)**

*La Fédération des syndicats de l'enseignement regroupe 35 syndicats représentant plus de 62 000 enseignantes et enseignants de partout au Québec. Elle compte parmi ses membres des enseignantes et enseignants de tous les secteurs : préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle et formation générale des adultes. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et négocie en cartel avec l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ-QPAT).*

*En formation professionnelle, ce sont près de 5 000 enseignantes et enseignants qui sont représentés par la FSE-CSQ. Finalement, la FSE-CSQ est la principale organisation représentant les enseignantes et enseignants du programme de Santé, assistance et soins infirmiers (SASI).*

### **La Fédération de la Santé du Québec (FSQ-CSQ)**

*La Fédération de la Santé du Québec (FSQ-CSQ) représente près de 7 000 infirmières et infirmiers, infirmières et infirmiers auxiliaires, inhalothérapeutes et puéricultrices et puériculteurs travaillant dans des établissements de tous les secteurs de la santé : centres de santé et de services sociaux, centres de réadaptation en déficience physique, centres hospitaliers, centres de réadaptation en dépendance, centres jeunesse, agences de la santé et des services sociaux, centres de soins en déficience intellectuelle et Héma-Québec. On trouve des syndicats de la FSQ-CSQ dans les régions suivantes : Montréal, Laval, Mauricie–Centre-du-Québec, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie.*

## **Introduction**

Depuis plusieurs années, un questionnement a lieu au Québec sur la formation initiale des infirmières et infirmiers. Le rapport Durand a conclu, en 2013, qu'il n'y avait pas de consensus sur la question. Une analyse sectorielle prospective a par la suite été commandée pour établir les besoins du réseau sur les compétences respectives de l'équipe de soins infirmiers. Ces travaux incluent non seulement le métier d'infirmière et d'infirmier, mais aussi celui d'infirmière et d'infirmier auxiliaire.

La formation initiale obligatoire, pour pratiquer la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire, est le programme de Santé, assistance et soins infirmiers (SASI). Ce programme de 1 800 heures est enseigné dans des centres de formation professionnelle. Il mène à un diplôme d'études professionnelles (DEP) émis par le ministère de l'Éducation. Il est actuellement remis en question par certains acteurs du milieu de la santé, principalement par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ).

La FSE-CSQ et la FSQ-CSQ, en collaboration avec la CSQ, ont mené des travaux conjoints afin de prendre position sur cet enjeu. Ces travaux ont été alimentés par des rencontres des spécialistes de ce programme (les enseignantes et enseignants en SASI) ainsi que par des rencontres d'infirmières et d'infirmiers auxiliaires qui exercent cette profession au quotidien et qui sont en contact avec des finissantes et finissants du programme de SASI. Nous souhaitons ici vous faire part de cette expertise en vous exposant le fruit de ces rencontres.

## **Infirmière et infirmier auxiliaire, un métier professionnel**

La classification des métiers entre la formation professionnelle et technique n'est pas aléatoire. Elle part du postulat que, plus la complexité inhérente à l'exercice d'une fonction de travail est grande, plus la formation doit être poussée. Les métiers professionnels peuvent impliquer de lourdes responsabilités, des tâches complexes, des situations dangereuses. En ce qui concerne les métiers de la formation professionnelle, l'exercice des tâches est davantage lié à l'exécution de procédures tandis que les métiers de technologue exigent un plus grand degré d'analyse et d'évaluation afin de résoudre des problèmes plus complexes pour l'exercice de cette fonction de travail.

Dans le cas qui nous intéresse, c'est l'infirmière ou l'infirmier qui fait l'évaluation du patient, et rédige le plan de soins et le plan thérapeutique infirmier. L'infirmière ou l'infirmier auxiliaire contribue à cette évaluation et applique les directives du plan de soins et du plan thérapeutique infirmier. Il n'est pas responsable de l'élaboration du plan de soins et du plan thérapeutique.

Les programmes de formation professionnelle et de formation technique ont été conçus et organisés pour répondre à deux types de profession.

La durée du programme de soins infirmiers (DEC) offert dans les cégeps est de trois ans. Cette formation de 2 175 heures comporte 1 515 heures de formation spécifique (soins infirmiers). Les compétences du diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers sont réparties entre différents départements (biologie, par exemple) selon des modalités établies différemment dans chaque collège. Ce DEC est de qualité et répond aux besoins de formation de la profession d'infirmière ou d'infirmier.

Du côté de la formation professionnelle, la formation de 1 800 heures est uniquement réservée à la formation en soins infirmiers. L'équipe enseignante de SASI offre l'ensemble des compétences prescrites par le programme. Les enseignantes et enseignants ayant un contrat ont l'obligation de suivre une formation universitaire en pédagogie. Ce DEP est de qualité et répond aux besoins de formation de la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire.

### **SASI : un programme de qualité**

Le programme de SASI 5325 a été adopté en 2008, mis à jour en 2009 et modifié en fonction du Code des professions. C'est le seul qui demande le cinquième secondaire en français, alors que les autres DEP demandent les matières de base de troisième ou de quatrième secondaire<sup>1</sup>.

La réussite du programme permet la maîtrise des compétences de la profession « au seuil d'entrée sur le marché du travail », c'est-à-dire pour une personne qui commence le métier. Le seuil de réussite des modules (compétences) est de 80 %. Malgré ces exigences, les centres maintiennent des taux de réussite élevés. Le programme offre une formation pratique, collée sur la réalité du métier.

L'enseignement offert en formation professionnelle est de haut niveau. En effet, les enseignantes et enseignants en formation professionnelle sont des experts du métier, soit des infirmières ou infirmiers auxiliaires, ou des infirmières ou infirmiers d'expérience. Ils sont aussi des pédagogues qui, pour la majorité, suivent ou ont terminé une formation universitaire de quatre ans en enseignement.

Le document de réflexion de l'OIIAQ du 28 mars 2014<sup>2</sup>, qui expose la position de l'ordre sur la formation initiale de l'infirmière et infirmier auxiliaire, présente ainsi le programme de SASI :

---

<sup>1</sup> Pour les adultes qui ont réussi le test de développement général (TDG), obligation de réussite du français de cinquième secondaire. Le programme de SASI est l'un des seuls qui ne permet pas de faire de la reconnaissance des acquis et compétences (RAC) : il faut faire et réussir le programme pour avoir accès à la profession. Seules les personnes immigrantes qui transigent par les dispositifs de l'OIIAQ peuvent se voir reconnaître des compétences.

<sup>2</sup> ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC (2014). *La formation initiale de l'infirmière auxiliaire : un enjeu crucial pour l'avenir de la profession*, document de réflexion (28 mars), p.15.

Dans un premier temps, l'OIIAQ tient à mentionner que le programme de formation SASI est excellent. La qualité de ce programme est indéniable et nous sommes convaincus que tous les enseignants ont à cœur de former des professionnelles compétentes.

Toutefois, ce programme ne peut excéder 1800 heures de formation selon les normes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et toutes les compétences qui y sont enseignées sont essentielles. Par le passé, nous avons été contraints de remplacer des compétences jugées moins importantes par d'autres nous apparaissant prioritaires. Maintenant, il est difficile, voire impossible, d'y ajouter des compétences.

Le fait que l'OIIAQ souligne que **le programme de SASI est « excellent »** et que sa qualité est « indéniable » est significatif. Ce constat est aussi partagé par la FSQ-CSQ. En effet, pour les représentantes et représentants de la Commission des infirmières et infirmiers auxiliaires de la FSQ-CSQ, le programme de SASI répond aux exigences actuelles de la profession. Pour ces expertes et experts praticiens, le programme de SASI est le diplôme d'études requis pour exercer la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire. Les enseignantes et enseignants en SASI consultés par la FSE-CSQ, qui sont tous d'anciens infirmiers ou infirmières auxiliaires, ou infirmières ou infirmiers, vont dans le même sens. Ils considèrent que le programme est complet et répond à la demande des milieux. Ce constat est fait, entre autres, à partir de leur présence régulière dans les lieux de stage, qui permet d'assurer des ajustements constants entre la formation et les pratiques.

## **Les programmes en formation professionnelle peuvent être bonifiés**

L'OIIAQ indique que le programme de SASI ne peut excéder 1 800 heures selon les normes du ministère de l'Éducation. Cette affirmation est fautive. **Aucune contrainte réglementaire ou législative n'empêche le ministère de l'Éducation de faire passer le programme de SASI à plus de 1 800 heures.** Il est donc possible d'ajouter des compétences au programme de SASI. Il existe d'ailleurs déjà des centres de formation professionnelle qui offrent des DEP de 1 800 heures et des attestations de spécialisation professionnelle (ASP) de 450 heures de manière intégrée, ce qui dépasse les 1 800 heures du programme de SASI.

Le ministère de l'Éducation a établi un mécanisme d'actualisation des programmes, sous la supervision du Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT). Le programme de SASI a été révisé en 2009. On y a introduit la nouvelle réglementation, notamment en lien avec la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé (projet de loi n° 90 en 2002). Les travaux ont permis de couvrir l'ensemble des activités et des responsabilités contenues dans le champ d'exercice autorisé à cette profession. Même si de nouvelles activités ont été ajoutées aux champs d'exercice de cette profession avec cette loi, la décision a été prise de reconduire le programme d'études ministériel

au niveau de la formation professionnelle. Notons que ce n'est pas le rôle d'un ordre professionnel, mais bien celui du Ministère, de déterminer l'ordre d'enseignement.

Il est donc toujours possible d'améliorer le programme, de modifier, de retirer ou d'ajouter des compétences et même d'augmenter le nombre d'heures total. Il faut par contre tenir compte des actes réellement posés dans les milieux et du nombre d'heures de formation du métier par rapport à la formation technique.

## **Une formation qui va au-delà des actes effectués par les infirmières et infirmiers auxiliaires**

Comme nous l'avons déjà mentionné, la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé a donné de nouveaux actes aux infirmières et infirmiers auxiliaires. Depuis, des règlements d'autorisation et des ententes ont été conclus entre l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ) et l'OIIAQ. Par contre, les actes autorisés ne sont pas uniformes sur le territoire, car ce sont les directions de soins infirmiers (DSI) qui décident pour chacun des établissements. Ainsi, les actes réels autorisés par les DSI sont plus limités que les actes délégués aux infirmières et infirmiers auxiliaires. Dans ce contexte, autant les infirmières et infirmiers auxiliaires de la FSQ-CSQ que les enseignantes et enseignants en SASI de la FSE-CSQ constatent que le programme de SASI forme au-delà de ce qui est effectivement effectué par les infirmières et infirmiers auxiliaires sur le plancher. Ces dernières et ces derniers indiquent aussi que les véritables enjeux pour la valorisation de leur profession seraient d'utiliser les personnes en exercice à leur plein potentiel, pour l'ensemble des actes qui leur sont délégués.

## **Les stages**

L'offre de stage dans le cadre du programme de SASI est un autre aspect qui explique la qualité de cette formation initiale. Les nombreuses heures d'enseignement en milieu de travail permettent une maîtrise concrète du métier en situation réelle. Les stages sont offerts dans plusieurs milieux afin de couvrir les diverses réalités de la profession.

Des améliorations sont par contre requises afin de faciliter l'accès aux lieux de stage. Une meilleure coordination entre les centres de formation professionnelle, les cégeps, les universités et les établissements de santé serait nécessaire.

De plus, dans certaines régions, des enseignantes et enseignants qui étaient infirmières et infirmiers auxiliaires ont été refusés par les établissements pour superviser les élèves de SASI en stage. Une directive du ministère de la Santé devrait rappeler aux établissements que les centres de formation professionnelle s'assurent d'avoir du personnel qualifié pour l'encadrement des stagiaires. Bien que ce problème ne soit pas généralisé, il faut y mettre fin pour valoriser la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire et respecter l'expertise des enseignantes et enseignants en formation

professionnelle. Rappelons que l'enseignante ou l'enseignant en stage est responsable de la formation des élèves et ne doit pas être considéré comme un ajout de personnel.

## **Un programme accessible sur tout le territoire, qui répond à la demande**

L'offre du programme de SASI par les centres de formation professionnelle assure une présence sur l'ensemble du territoire québécois. Ce sont 36 commissions scolaires francophones, 7 anglophones et un établissement privé qui détiennent l'autorisation d'offrir le programme de SASI dans 49 centres ou campus.

Les 17 régions du Québec sont couvertes par le réseau de la formation professionnelle. Ainsi, chaque candidate ou candidat au métier d'infirmière et infirmier auxiliaire peut apprendre son métier dans sa région.

## **Qualifier des personnes qui n'iront pas au cégep**

Dans un contexte où le gouvernement cherche à maximiser l'adéquation formation-emploi, un avantage important de la formation professionnelle est de permettre de qualifier les personnes dans des délais raisonnables, pour des emplois de qualité. Nous savons qu'une partie de ces personnes ont choisi la formation professionnelle, car elles ne voulaient pas aller au cégep, alors que d'autres y sont passées pour finalement s'inscrire en formation professionnelle.

Le profil des élèves en SASI est diversifié et composé majoritairement de femmes adultes. Contrairement aux élèves des cégeps, la majorité n'est pas des jeunes en continuité de formation qui viennent de terminer leur diplôme d'études secondaires (DES). Plusieurs font un retour aux études et ont fait un choix mature et motivé pour une réorientation de carrière. Les coûts moindres en formation professionnelle (durée de formation plus courte, frais afférents, volumes, notes de cours, etc.) sont déterminants pour certains élèves lors de la décision de s'inscrire ou de persévérer. Pour d'autres, l'horaire, qui se termine plus tôt en formation professionnelle, facilite la conciliation études-famille.

Les élèves en formation professionnelle ont des capacités de travail pratique importantes, incluant la maîtrise de compétences pour effectuer des tâches complexes et assumer certaines responsabilités. Par contre, la formation abstraite et trop théorique en rebute plusieurs. Dans le même sens, la transformation du métier d'infirmière ou d'infirmier, avec des responsabilités accrues en évaluation et en planification des interventions, ne correspond pas à plusieurs personnes qui préfèrent le métier d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire. Cette situation explique que certaines et certains ne sont pas intéressés au cégep ou qu'ils y font un passage pour finalement aller en formation professionnelle. Par ailleurs, d'autres personnes amorceront le programme de SASI pour ensuite aller chercher un DEC spécifique (180.B0) pour les détentrices et

détenteurs du DEP en SASI (5325). Dans les deux cas, la formation professionnelle permet à un profil de personne qui n'était pas destinée au cégep de réussir une formation qualifiante.

Le pire des choix pour la formation d'infirmière et infirmier auxiliaire serait la création d'une attestation d'études collégiales (AEC). Ce serait tout d'abord illogique et non compatible avec la fonction des AEC, qui se veut une formation de courte durée pour un besoin de formation ponctuel ou local. La formation d'infirmière et infirmier auxiliaire mène à un diplôme d'État qui répond à un besoin récurrent de formation de la main-d'œuvre. Il ne pourrait pas non plus y avoir deux formations collégiales à la fois pour les professions d'infirmières ou infirmiers et d'infirmières ou infirmiers auxiliaires. Il n'y aurait aucun avantage sur les plans pédagogique et organisationnel. Ce serait simplement un gaspillage de ressources, autant pour les commissions scolaires que pour les cégeps.

## **Conclusion**

Le programme de SASI est un programme de qualité qui répond aux besoins de formation de la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire. Tous les mécanismes sont en place au ministère de l'Éducation pour assurer une amélioration du programme et même l'augmentation des heures de formation, si les travaux actuels démontrent que cela est nécessaire. Par contre, la formation actuelle du programme de SASI couvre plus de compétences que ce qui est réellement exercé et autorisé dans plusieurs milieux de travail. Ces constats sont partagés à la fois par les enseignantes et enseignants du programme de SASI et par les infirmières et infirmiers auxiliaires qui exercent actuellement la profession. L'enjeu actuel pour la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire est donc de s'assurer du plein exercice de leur expertise dans les établissements de santé et non de remettre en question la formation initiale.

Lors de l'actualisation du programme en 2009, les nouveaux actes dans les champs d'exercice des infirmières et infirmiers auxiliaires ont été ajoutés. Cette bonification a été suivie d'une analyse qui a mené le ministre à décider de reconduire le programme d'études en formation professionnelle. Étant donné qu'il n'y a pas eu de modification majeure de cette profession depuis 2009, aucune raison ne semble justifier un changement d'ordre d'enseignement pour le programme de SASI. Si une ambiguïté persiste quant aux choix faits par le ministre à cet effet, il pourrait être pertinent de rendre publics les outils de classification des métiers entre la formation professionnelle ou technique.

Le programme de SASI permet au Québec de qualifier, pour une profession spécialisée, des milliers de personnes qui ont fait le choix de s'inscrire à une formation professionnelle.

De plus, un changement d'ordre pour le programme de SASI impliquerait des coûts d'implantation importants et du gaspillage pour les ressources humaines et matérielles déjà en place en formation professionnelle.

Plusieurs options sont possibles pour améliorer la situation actuelle : actualiser le programme de SASI au besoin, mieux coordonner les différents organismes impliqués dans l'offre de stages en santé et développer les services complémentaires aux élèves dans les centres. Il sera important de se concentrer sur les facteurs qui favorisent l'accessibilité et l'amélioration constante d'un programme, qui est déjà de qualité, plutôt que de tenter d'imposer des changements de structure qui ne serviraient pas l'intérêt public.

